

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021

au titre de l'année 2020



Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne



web

SOMMAIRE

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année
VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
L'organisation syndicale
Les agents du Syndicat

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes
Les dépenses
Les travaux
Le patrimoine de la Concession
Les abonnés de la Concession
La qualité et la continuité de fourniture
La valeur de la Concession

COMPÉTENCE GAZ

La compétence de distribution publique de gaz naturel
Les chiffres clés de la concession SIEM

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence
Les moyens financiers
La maintenance
Les travaux neufs
Réalizations

COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Lancement du déploiement
L'utilisation des bornes

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT
Le conseil et l'information des consommateurs
Le SIEM participe au Forum Climat 2020
Les Groupements d'achats

LES CHIFFRES 2020

1 346	courriers envoyés
7	réunions de CLÉ
4	newsletters envoyées
1	Bilan d'activités

LE MOT DU PRÉSIDENT

2020 ! Quelle année !

Définitivement sans commune mesure avec tout ce que nous avons connu jusqu'à présent.

La pandémie COVID 19 nous aura tous atteint, dans notre vie personnelle, professionnelle et intimement aussi en repoussant nos limites.

Pourtant 2020 avait démarré comme toutes les autres années au SIEM : programmation de travaux, poursuite des projets en cours... **Ce fut aussi le début d'une nouvelle ère avec l'entrée en vigueur du nouveau Cahier des Charges de Concession, signé le 13 novembre 2019 avec ENEDIS et EDF pour une durée de 30 ans.** Rien ne présageait l'arrêt du pays et un retour difficile à une vie normale.

Toutefois, il a fallu continuer d'avancer. Après les élections municipales chaotiques, chacune des Collectivités marnaises adhérentes au SIEM a désigné ses représentants. Du 21 au 23 juillet 2020, lors des réunions de Commissions Locales d'Énergies, **les 504 délégués locaux ont élu parmi eux les 30 membres qui siègeront au Comité Syndical, en complément des 29 membres désignés directement par la Communauté Urbaine du Grand Reims.** Une nouvelle fois, je remercie les élus du SIEM de m'avoir renouvelé leur confiance à la tête du syndicat pour les 6 prochaines années. Je ne doute pas que notre nouvelle équipe saura porter d'autres projets novateurs pour le syndicat.

La période de confinement a permis aux équipes du SIEM de **centrer leurs actions sur le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département de la Marne.** Ce plan de déploiement avait été fixé début 2019 par le Bureau Syndical. Ainsi, 57 bornes ont été posées en 2020 et 53 d'entre elles étaient en service au 31 décembre 2020.

Nous avons pu également avancer sur le **développement d'un service Cartographie pour les besoins du SIEM dans un premier temps mais également à destination des Collectivités, organismes publics, entreprises, dans un second temps.** Disposer d'un service cartographie est un atout majeur pour le syndicat, l'objectif étant de pouvoir y ajouter une multitude de données utiles, adaptables à chaque utilisateur. Et comme toujours, le syndicat souhaite mutualiser ses compétences surtout avec les Collectivités qui ne pourront investir dans un tel outil. **La mutualisation, la coopération, le partage de données et de services sont l'essence même du syndicat depuis sa création en 1948. Je souhaite que notre belle structure soit profitable à tous.**

Bonne lecture de ce rapport sur l'année 2020.

L'équipe du SIEM et moi-même restons à votre disposition tout au long de l'année.

Pascal DESAUTELS
Président du SIEM depuis 2008



UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année

2020

3 février 2020

Assemblée Générale
du SIEM

6 février 2020

Présentation du CRAC* 2018
Gaz par le concessionnaire
GRDF



7 mai 2020

Pose de la première
borne de recharge pour
véhicules électriques à
TAISSY dans le cadre plan
de déploiement SIEM



8 juillet 2020

Présentation du CRAC*
Electricité 2019 par
les concessionnaires
ENEDIS et EDF



Du 12 au 16 octobre 2020

Forum Climat à Épernay



17 mars 2020

Début du confinement
national - pandémie
COVID19

4 juin 2020

Reprise totale de l'activité
au SIEM

16 octobre 2020

Conférence Loi NOMÉ
ENEDIS/SIEM à la Préfecture
de la Marne



27 avril 2020

Reprise des opérations de
travaux en cours de façon
progressive

Du 21 au 23 juillet 2020

Réunions des Commissions
Locales d'Énergies (CLÉ) -
Élections des membres du
Comité Syndical

30 juillet 2020

1^{er} Comité Syndical -
installation des nouveaux
membres et élections du
Président et des
Vice - Présidents

13 novembre 2020

Rencontre avec Olivier
De La Chapelle, nouveau
Directeur Régional ENEDIS

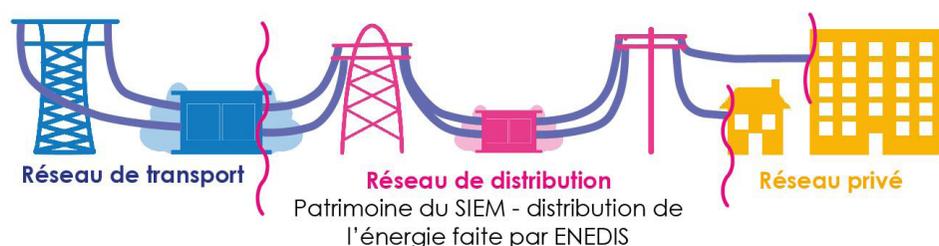
*1 CRAC : Compte-Rendu d'Activités du
Concessionnaire

UNE ANNÉE AU SIEM

VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

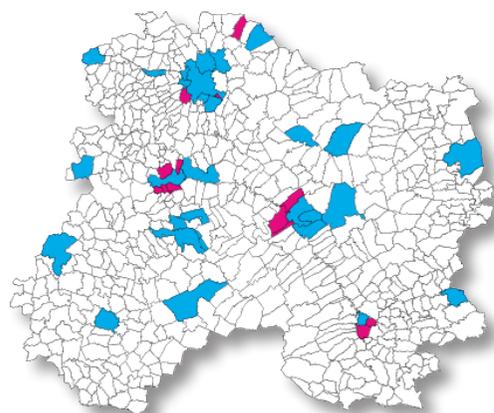
Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM est né de la volonté des communes** de se regrouper au sein d'une structure commune et performante pour défendre leurs intérêts face au Concessionnaire nouvellement unifié : EDF-GDF (créé en 1946 suite à la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz).

Par délégation des communes, le SIEM est le propriétaire du réseau électrique Basse et Haute Tension de type A* (BT et HTA). Son patrimoine commence à la sortie des postes source transformant l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension (THT) en un courant de 20 000 volts et se termine aux compteurs des abonnés.



Le SIEM, **autorité concédante**, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS. Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, doit distribuer une énergie de qualité aux abonnés, entretenir, moderniser le réseau électrique et rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS se partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993 et **renouvelé en 2019**. Sauf exception, le SIEM intervient dans le milieu rural et ENEDIS en zone urbaine.



Suite à l'arrêté préfectoral établi le 30 septembre 2014 et portant à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution publique d'électricité, le SIEM et ENEDIS se sont mis d'accord pour que 13 communes rurales relèvent du régime urbain pour la maîtrise des travaux.

- 27 communes urbaines au sens de l'INSEE (+ de 2 000 habitants)
- 13 communes rurales à statut urbain
- 573 communes rurales

* Haute Tension de type A : lignes électriques de 15 000 à 20 000 volts

2020 - année marquée par la pandémie COVID 19

L'année 2020 a connu un déroulement inédit. Face aux annonces gouvernementales, le syndicat a dû s'adapter aux nouvelles mesures et a dû trouver un mode de fonctionnement dans le respect des usagers, des adhérents et de ses agents.

A compter du 17 mars 2020, les chantiers d'électrification ont été arrêtés. Les réunions et rendez-vous au SIEM et à l'extérieur ont été reportés et les agents du syndicat ont été placés en télétravail pour ceux qui le pouvaient.

Tout au long des semaines, le SIEM est resté en lien avec :

- ses adhérents : la gestion des services a été maintenue notamment concernant les dépannages et les interventions urgentes sur le réseau d'éclairage public, les réponses aux DT-DICT.
- les entreprises titulaires des marchés : le SIEM a été sensible aux inquiétudes des chefs d'entreprises par rapport à leur activité et à leurs salariés.
- ENEDIS : les informations quotidiennes du distributeur vers le SIEM, et inversement, ont été bénéfiques dans le suivi de l'activité sur le département.

En concertation avec les entreprises, les travaux d'électrification ont pu reprendre de façon progressive dès le 27 avril 2020. Le SIEM avait priorisé les travaux ne nécessitant que de faibles échanges avec les particuliers, en accord avec les Maires sur les lieux d'intervention et le respect des mesures sanitaires :

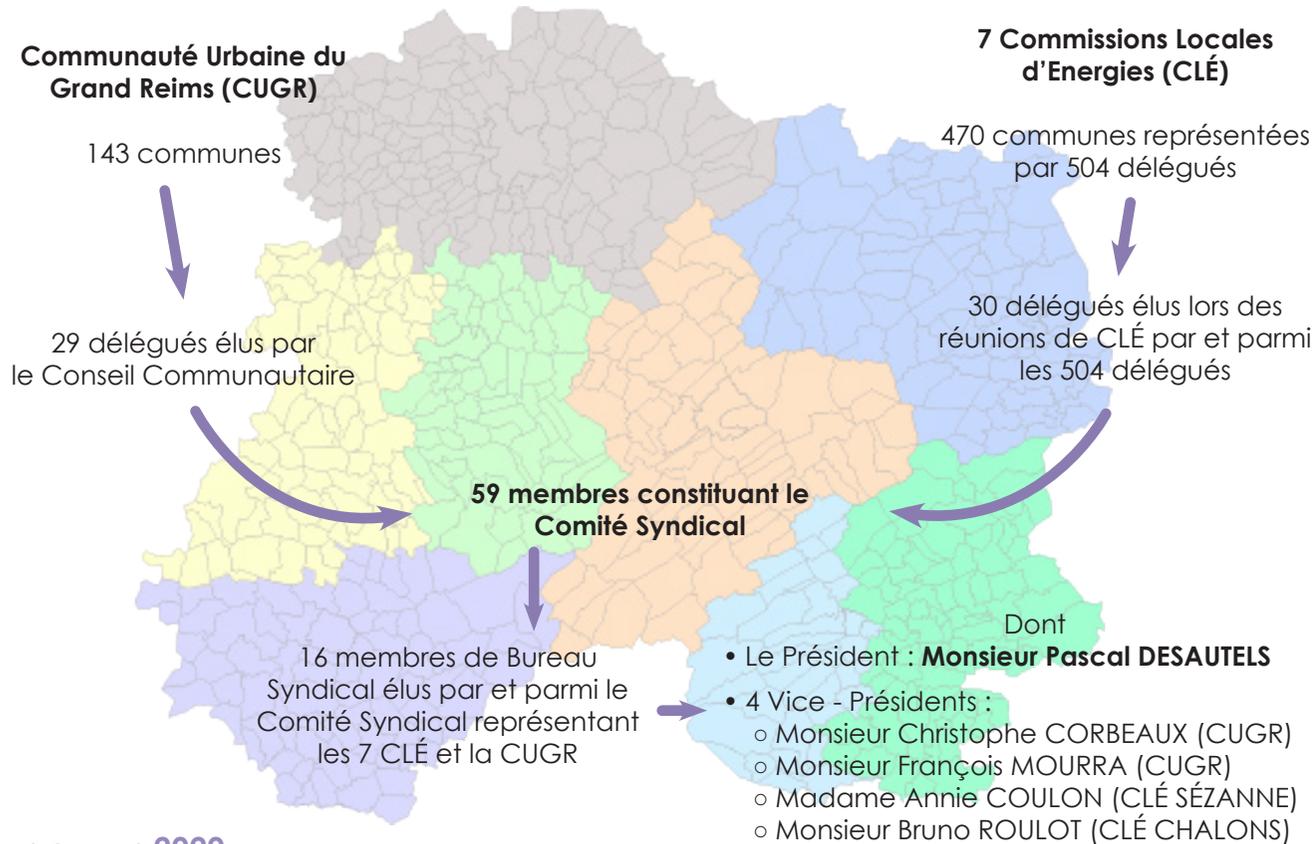
- le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- les extensions de réseaux urgentes notamment celles des professionnels du monde agricole.

D'autre part, cette période de confinement a permis de dégager du temps pour se centrer sur le développement de services et d'outils cartographiques. En juin 2020, le Système d'Information Géographique (SIG) du syndicat a migré vers une version plus moderne, plus efficace et avec plus de fonctionnalité. A l'avenir, cette version permettra une meilleure intégration d'outils, de réseaux, de données afin de le proposer aux Collectivités.

UNE ANNÉE AU SIEM

L'organisation syndicale

En 2020, suite aux élections municipales, un nouveau Comité Syndical a été élu. Il a été installé au cours de la première réunion du 30 juillet 2020.



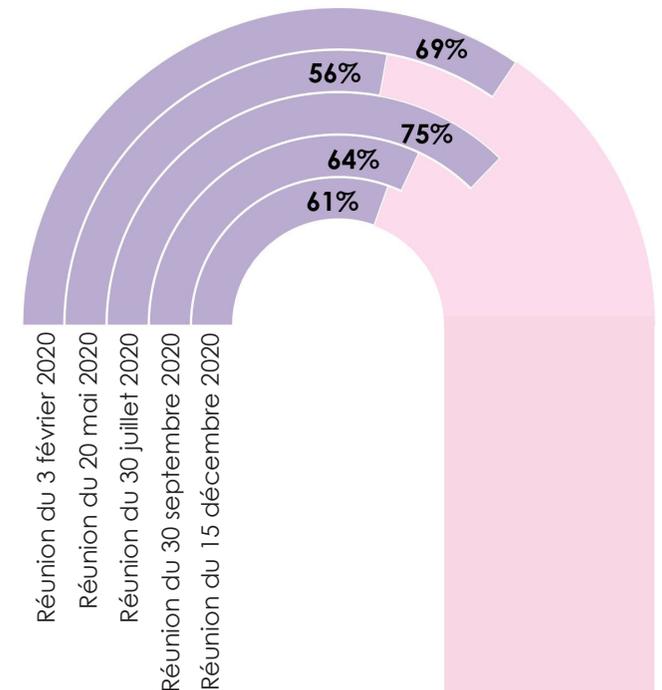
LES CHIFFRES 2020

6	5	76
Réunions du Bureau	Réunions du Comité	Délibérations prises

Les Commissions :

- Travaux / Programmation : 7 membres
- Finances / Budget : 5 membres
- Commission d'Appels d'Offres : 6 membres
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 9 membres dont 3 du Comité
- Commission Consultative Paritaire de l'Énergie : 30 membres dont 15 membres du Comité
- Commission nouvelles compétences : 10 membres
- Commission PCRS-SIG : 9 membres
- Commission SEM-SPL : 8 membres

Taux de membres présents lors des réunions de Comité Syndical



UNE ANNÉE AU SIEM

Les agents du Syndicat

Au **31 décembre 2020**, le SIEM est composé de **17 agents** dont 63 % sont issus de la filière administrative et 47 % de la filière technique.

Jean-Yves LACAUGIRAUD
Directeur du SIEM
Agent assermenté au Contrôle de Concession

PÔLE ÉTUDES & TRAVAUX

Techniciens :

Sylvain HAGRY
Sylvain KOKEL
Gilles LAPIERRE
Florence SEVESTRE

Assistantes :

Véronique FISCHER
Stéphanie HULIN
Cécile REDOIS

•NOUVELLE VENUE•

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC & TRAVAUX

Techniciens :

Julien BATALLA
Quentin JACQUET
Guillaume ROBIN

Secrétaire :

Céline LECARPENTIER

PÔLE COMPTABILITÉ & RESSOURCES HUMAINES

Responsable :

Karine TOURNEUR

Sylvie MAS
Aurélien SOUCAT

PÔLE CONTRÔLE DE CONCESSION

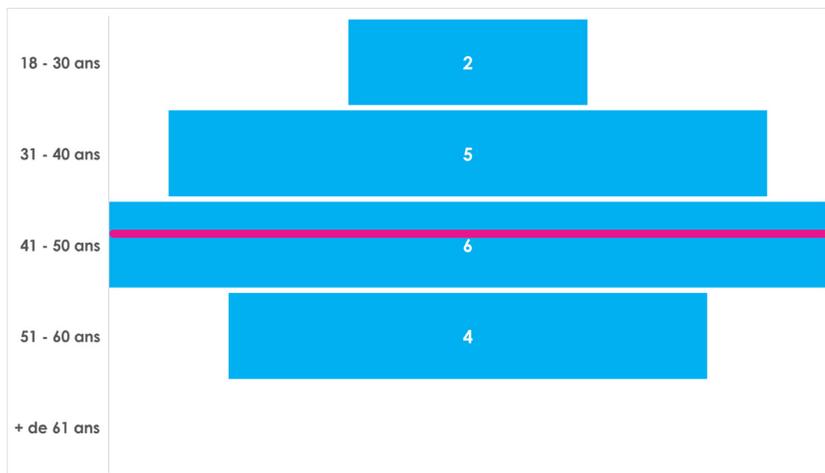
Marie-Ange DERVIN

PÔLE COMMUNICATION, CCSPL & GROUPEMENTS D'ACHATS

Emeline LEGER

+ 1 agent en mise à disposition

Répartition des agents par tranche d'âges



Moyenne d'âge des agents :
43 ans

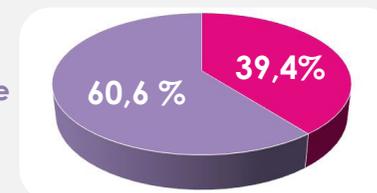
Formations

Malgré le contexte pandémique, les agents du SIEM ont continué de se former. Certaines formations ont été maintenues et d'autres ont été annulées. En raison des mesures sanitaires, la plupart des formations ont été réalisées en distanciel.

En 2020, les agents du SIEM ont suivi **66 jours de formation** dont 29 jours pour un agent en congé de formation professionnelle.

Les jours de formation sont répartis ainsi selon les filières :

40 jours pour la filière administrative



26 jours pour la filière technique

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes

Chaque année, le SIEM perçoit les ressources nécessaires à son activité versées par :

- **ENEDIS** : les redevances de concession pour l'utilisation du réseau d'électricité, les participations aux programmes de travaux (article 8 du Cahier des Charges de Concession et la Part Couverte sur le Tarif pour les extensions de réseau) ;
- **GRDF** : la redevance pour le contrôle de concession versée uniquement pour les communes ayant transféré la compétence au syndicat ;
- **les fournisseurs d'électricité** : chacun reverse au SIEM la taxe collectée sur les consommations d'électricité de leurs clients habitant dans les communes marnaises de moins de 2 000 habitants ;
- **le FACÉ** : le Ministère de la Transition Ecologique subventionne certaines opérations de travaux éligibles ;
- **les Collectivités et les particuliers** : ils participent au financement des opérations de travaux sur leur commune ou pour leur compte personnel (extension pour les particuliers).

Toutes ces recettes sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Taxe sur l'électricité	5 901 981 €	Subventions FACÉ*1	1 192 062 €
Redevances	5 647 880 €	Participations ENEDIS (Article 8 CCC*2 + PCT*3)	1 834 223 €
ENEDIS - Redevance de Fonctionnement (R1) 998 775 € ENEDIS - Redevance d'Investissement (R2) 4 635 719 € GRDF - Redevance de Fonctionnement (R1) 13 386 €		Participations des Collectivités et des Tiers	3 026 713 €
Autres recettes	51 081€	Récupération de TVA	1 177 262 €
Excédent de Fonctionnement 2019	5 127 747 €	Autres recettes	29 601 €
TOTAL des recettes de Fonctionnement	16 728 689 €	TOTAL des recettes d'Investissement	7 259 861 €
TOTAL DES RECETTES		23 988 550 €	



LES CHIFFRES 2020

1 767	titres
23 988 550 €	perçus
2 039	mandats
14 898 335 €	mandatés

*1 CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides des Collectivités pour l'Électrification rurale

*2 CCC : Cahier des Charges de Concession

*3 PCT : Part Couverte par le Tarif

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les dépenses

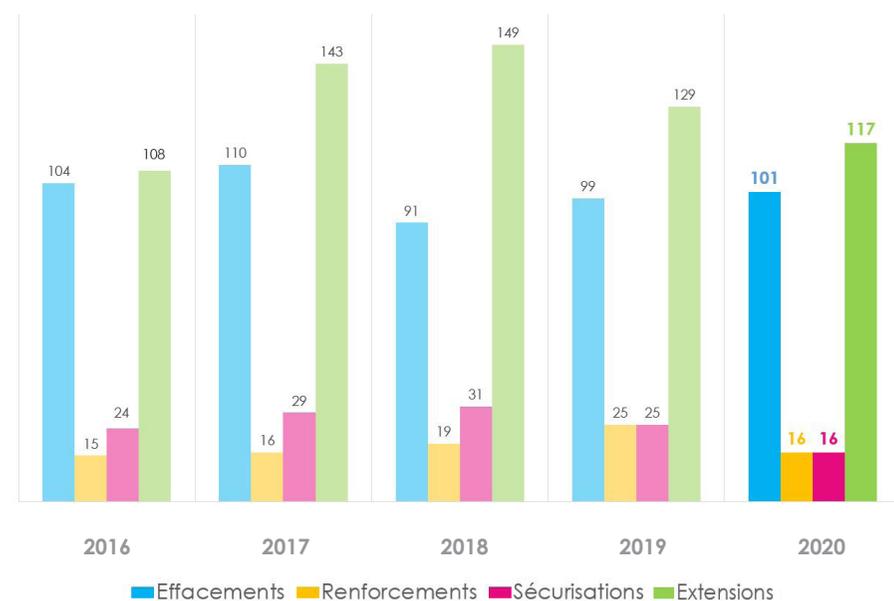
En 2020, **86 % des dépenses du SIEM sont investies** pour l'amélioration de son réseau de distribution et accessible à tous les demandeurs.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Charges générales	762 917 €	Travaux sur le réseau	12 841 306 €
Charges de personnel	822 237 €	Autres Investissements	417 928 €
Autres charges	53 947 €	dont achat des bornes IRVE	223 600 €
Subvention d'équilibre vers les budgets annexes	-		
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	1 639 101 €	TOTAL des dépenses d'Investissement	13 259 234 €
TOTAL DES DÉPENSES		14 898 335 €	

250 opérations de travaux ont été terminées en 2020.

Volume de travaux (€) en 2020 par type d'opérations

Evolution du nombre d'opérations de travaux depuis 2016



COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les travaux

Depuis 1993, la politique syndicale s'est portée sur la mise en souterrain des réseaux BT et HTA afin de les sécuriser face aux aléas climatiques, de les moderniser et d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux abonnés. Voici quelques exemples de réalisations en 2020 :

Effacement en milieu rural **MATOUQUES** « Grande Rue - 2^{ème} Tranche »

357 mètres de réseau déposés
267 mètres de réseau posés
Coût de l'opération : 88 263 € HT



AVANT



APRÈS

Effacement en milieu urbain **PIERRY** « Rue de la Liberté »

644 mètres de réseau déposés
708 mètres de réseau posés
Coût de l'opération : 157 332 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ELECTRICITÉ



AVANT



Suppression de fils nus MOIREMONT « Rue Jules Roussel »

522 mètres de réseau déposés
dont 246 mètres de fils nus
556 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 141 214 € HT

Renforcement LOISY SUR MARNE « Poste les Grèves » - Rue de Choiset

236 mètres de réseau déposés
278 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 69 773 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Données ENEDIS

Le Patrimoine de la Concession (au 31 décembre 2020)



Le réseau Haute Tension de type A (HTA) :

7 027 km de réseau dont :

- 3 793 km de réseau souterrain
- 24 km de réseau aérien torsadé
- 3 210 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau HTA :
54,0 %
+ 1,2 point par rapport à 2019



Le réseau Basse Tension (BT) :

4 980 km de réseau dont :

- 3 571 km de réseau souterrain
- 1 163 km de réseau aérien torsadé
- 246 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau BT :
71,7 %
+1 point par rapport à 2019

Les postes de transformation HTA/BT :

5 964 postes de transformation dont :

- 1 309 postes sur poteau (H61)
- 147 postes cabine haute
- 657 postes cabine basse
- 3 851 postes préfabriqués

Répartis de la façon suivante :

- 2 275 postes en zone urbaine
- 3 689 postes en zone rurale



Sur la concession marnaise, le déploiement du compteur communicant **LINKY** a démarré le 1^{er} décembre 2015 à Reims.



Taux de compteurs LINKY
posés sur la concession
88,7 %

LES CHIFFRES 2020

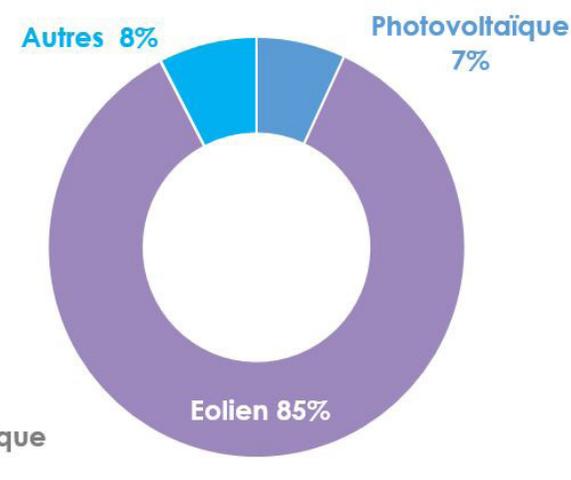
289 516	287 007	10 146	583
compteurs LINKY posés	compteurs ouverts aux services	comptes clients ouverts	communes concernées par le déploiement

Les Abonnés de la Concession

Les producteurs dits « clients en injection »

	Nombre de Producteurs		MWh installés	
	2019	2020	2019	2020
Photovoltaïque	3 116	3 419	61	80
Eolien	95	105	870	990
Hydraulique	12	13	2	0,5
Autres (Biomasse, Bio-gaz, Cogénérations)	27	30	60	88
Total	3 250	3 567	993	1 158,5

Part en % des puissances de production installées en 2020



En **2020**, avec 317 producteurs supplémentaires (+ 9,75 %), la puissance installée passe de 993 MWh à 1 158,5 MWh soit une augmentation de **+16,6 %** par rapport à 2019.

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les usagers dits « clients en soutirage »

En 2020, la concession marnaise compte **331 888** abonnés ayant un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kva. Soit une augmentation de **+ 0,85 %** du nombre de clients.

Nombre de clients BT de 2018 à 2020



Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les clients sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie.

Pour les particuliers et les petits professionnels (puissance de compteur inférieure ou égale à 36 kva) deux offres cohabitent :

- le Tarif Réglementé de Vente (TRV) régulé par les pouvoirs publics et proposé uniquement par EDF sous la dénomination « Tarif Bleu »,
- les offres de marché proposées par tous les fournisseurs y compris EDF.

Les professionnels (compteur d'une puissance comprise entre 36 et 250 kva), depuis le 1^{er} janvier 2016, ne peuvent souscrire qu'aux offres de marché (sauf exception).

	TRV	Offre de marché	Variation des contrats en offre de marché par rapport à 2019	TOTAL
Contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 Kva et raccordé au réseau BT	191 621	134 650	+ 16,9 %	326 271
Contrat d'une puissance supérieure à 36 kva et raccordé au réseau BT	39	4 287	+ 2,3 %	4 326
Contrat d'une puissance inférieure à 250 Kva et raccordé au réseau HTA	92	1 199	+ 2,5 %	1 291
TOTAL	191 752	140 136	+ 16,2 %	331 888
Part en %	57,8 %	42,2 %		100 %

Précarité énergétique et concession

Conformément au contrat de concession, les informations traitées ci-dessous ne concernent que les contrats au **Tarif Réglementé de Vente (TRV) dit Bleu**.

Le chèque énergie

Le chèque énergie est une aide financière au paiement des dépenses d'énergie. Ce dispositif est attribué automatiquement aux ménages dont le revenu fiscal annuel de référence par unité de consommation est inférieur à 10 700 €.

Ce chèque, d'une valeur comprise entre 48 et 277 €, est accepté par les professionnels pour :

- payer les dépenses liées à la fourniture d'énergie ;
- régler les dépenses liées à l'acquisition ou l'installation, dans le logement, d'équipements / matériaux / appareils qui ouvrent droit au crédit d'impôts.

Nombre de clients aux TRV qui ont réglé une partie de leur facture d'électricité avec leur chèque-énergie :

2018	2019	2020
9 436	14 008	15 441

Mesures face aux impayés

En 2020, même avec le dispositif d'aide du chèque-énergie, 1,3 % des titulaires de contrats aux TRV de la concession rencontrent des difficultés de paiement de leur facture d'électricité. Ils n'ont pas d'autre issue que de voir réduire leur puissance électrique ou couper leur alimentation électrique.

2020	
Nombre de coupures pour impayés	1 426
Nombre de réduction de puissance pour impayés	1 030

En raison de la crise sanitaire COVID-19, le Gouvernement a pris la décision de prolonger la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet 2020. En complément, EDF a suspendu toutes les coupures, réductions de puissance et pénalités de retard jusqu'au 10 septembre 2020. Le fournisseur a assoupli les modalités et échéanciers de paiement et a renforcé ses mesures d'accompagnement des clients en difficulté financière et ce jusqu'au 15 janvier 2021. Ces mesures ont permis de réduire de 58 % ces interventions pour impayés.

La qualité et la continuité de fourniture

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 détermine ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volts) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le Critère B

Le critère B est l'indicateur pour mesurer la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture. Il correspond au temps de coupure en minute vu par un abonné.

Le critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais aussi les incidents climatiques qui peuvent être :

- « normaux » : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment dans l'année.
- « exceptionnels » : ces événements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

Depuis 2015, les années sont relativement stables sauf pour l'année 2017. En 2020, **le Critère B toutes causes confondues augmente de 6,6 %** par rapport à l'année précédente. Cependant, le Critère B hors incident exceptionnels (événements climatiques) a baissé de 17 %.

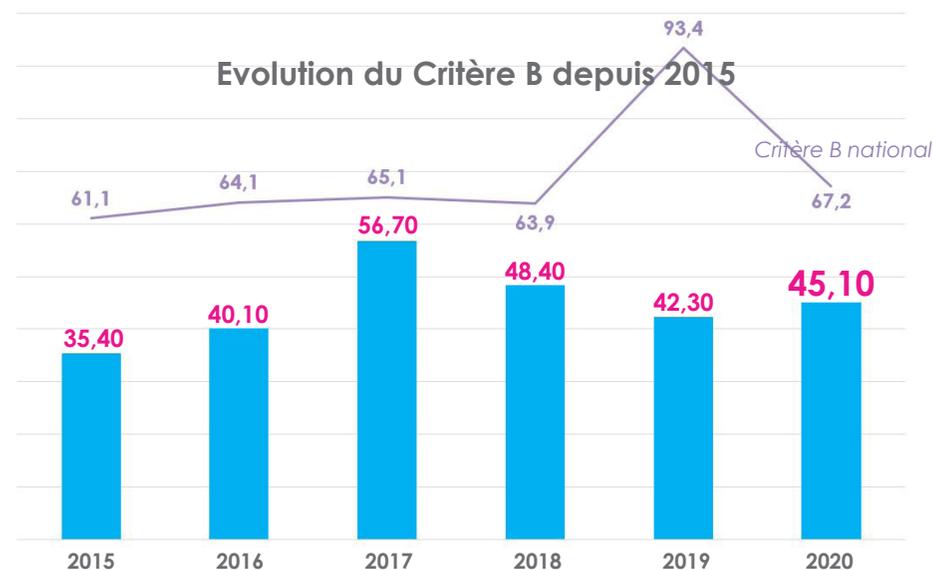
La tempête CIARA du 9 et 10 février 2020 est la principale cause de l'augmentation du Critère B climatique et donc de l'augmentation des temps de coupure. Néanmoins, avec un réseau électrique BT enfoui à 71,7 %, le département de la Marne reste peu sensible aux intempéries. Le SIEM rappelle qu'il incombe au concessionnaire ENEDIS, au travers de sa mission, d'assurer l'entretien et la maintenance du réseau électrique. En conséquence, il doit veiller à ce que le temps de coupure des abonnés soit réduit le plus possible en mettant en oeuvre tous les moyens accordés dans le cadre de ses missions.

Les coupures

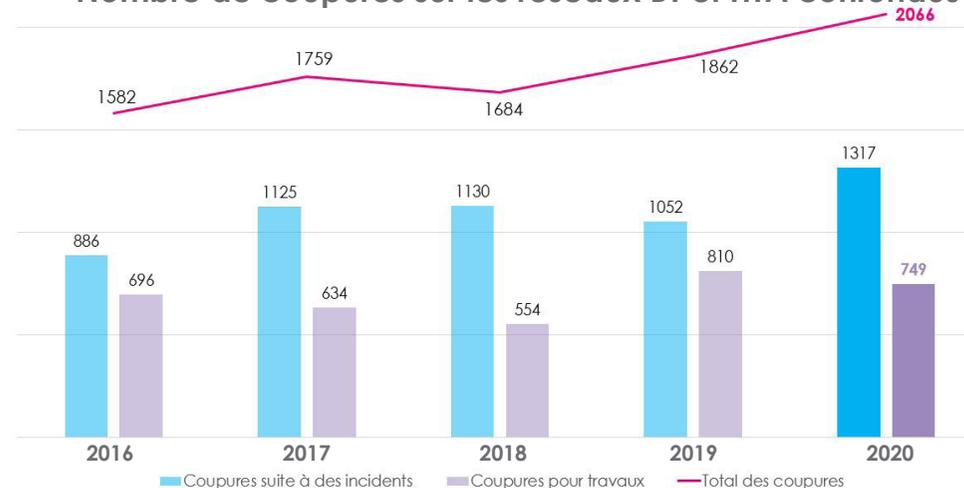
Le critère B prend en compte les coupures intervenues sur le réseau électrique BT et HTA. Il recense :

- les coupures pour travaux, du fait d'interventions techniques programmées ;
- les coupures pour incidents, bien évidemment non programmées (accidents, événements climatiques...).

En 2020, le nombre total de coupures a augmenté de 11 %. Les coupures pour incidents ont augmenté de 25 % en raison des incidents climatiques, notamment la tempête CIARA, tandis que les coupures pour travaux ont baissé de 7,5 %.



Nombre de coupures sur les réseaux BT et HTA confondus



La valeur de la Concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformation ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM,...).

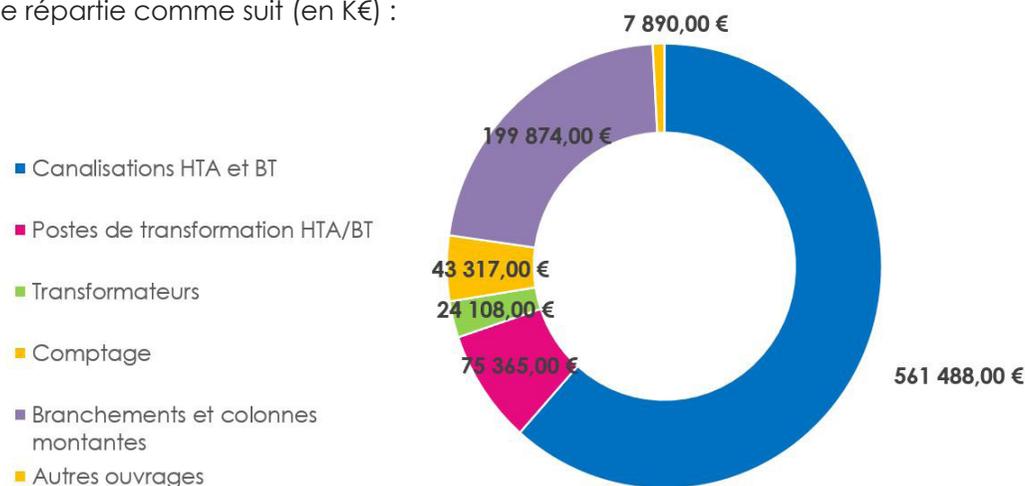
Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (déposes, renouvellements et poses) affectant ces inventaires.

En 2020, la valeur de la concession s'élève à 912 039 k€.

Valeur brute au 01/01/2020 pro forma	Mises en concession enregistrées en 2020	Retrait de la concession en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2020
874 623 k €	40 404 k €	- 2 988 k €	912 039 k €

Elle se répartie comme suit (en K€) :



Les investissements d'ENEDIS et du SIEM

Ceux-ci sont de deux formes : les investissements réalisés et les investissements mis en concession dans l'année.

Les investissements réalisés en 2020 (investissements d'ENEDIS et du SIEM, chiffres issus du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire) :

k€	ENEDIS	SIEM
Raccordements des consommateurs et producteurs*	32 097	1 900
Investissements pour amélioration du patrimoine	9 167	10 941
LINKY	3 116	0
Total en k€	44 380	12 841

* Les participations des bénéficiaires des travaux sont incluses dans les montants

Les investissements mis en concession en 2020 et enregistrés dans le patrimoine concédé :

Financement ENEDIS	Financement SIEM	TOTAL
24 194 k€	16 210 k€	40 404 k€

Les écarts entre les montants investis et mis en concession ont plusieurs explications :

- les travaux réalisés par ENEDIS et le SIEM sont comptabilisés annuellement tandis que les travaux mis en concession comportent des régularisations des années passées.
- les investissements du SIEM correspondent aux coûts réels des travaux alors que, dans les fichiers d'ENEDIS, ces travaux « SIEM » sont valorisés à l'aide d'un barème national.

COMPÉTENCE GAZ

La compétence de distribution publique de gaz naturel

Du mouvement chez nos adhérents

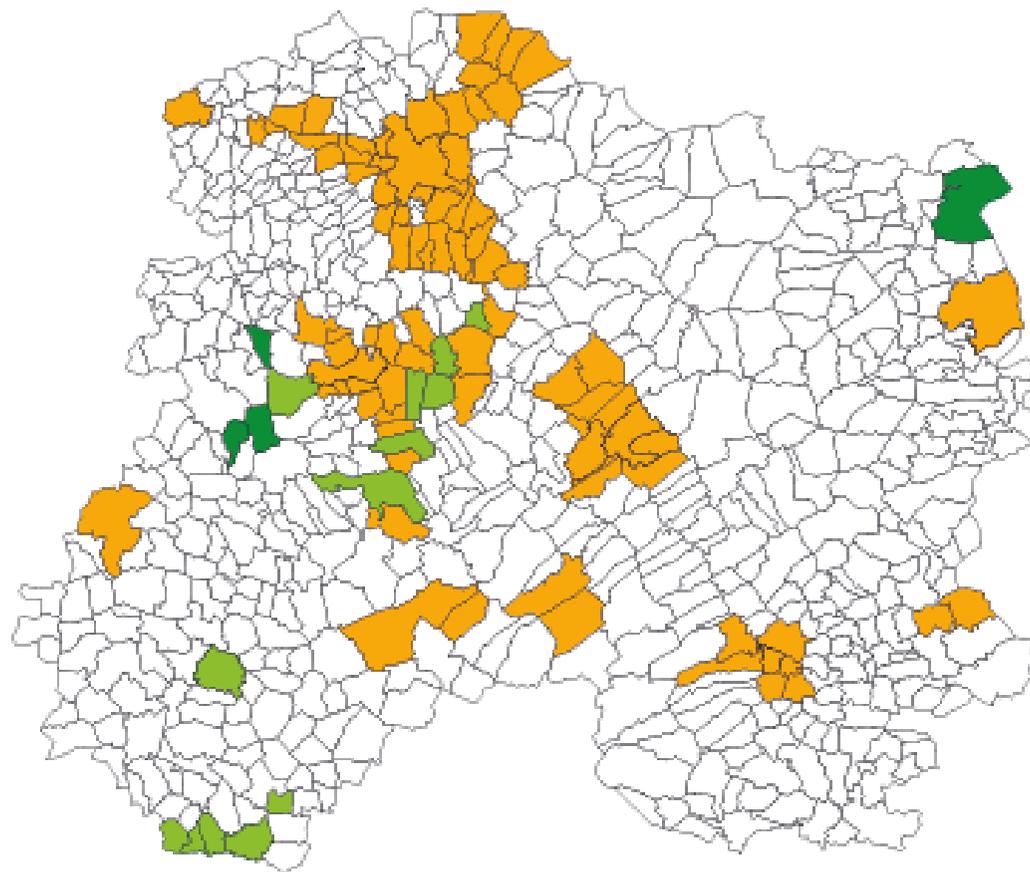
Au 31 décembre 2020, la concession SIEM compte **13 communes marnaises adhérentes** à la compétence de distribution publique de gaz naturel.

Au cours de l'année, plusieurs évènements ont modifié le périmètre de la concession :

- Depuis la loi EGALIM du 30 octobre 2018, les producteurs de biogaz peuvent injecter leur production dans les ouvrages de transport et de distribution de gaz existants, sous réserve de l'accord des communes traversées. Un projet de méthaniseur a vu le jour à MAREUIL EN BRIE. La production sera injectée dans le réseau gaz de la commune la plus proche : à SAINT MARTIN D'ABLOIS, traversant la commune de LE BAIZIL. En 2019, les communes de MAREUIL EN BRIE et LE BAIZIL avaient souhaité transférer leur compétence gaz au SIEM afin que le syndicat puisse négocier avec GRDF la délégation de service public de l'accès du méthaniseur au réseau gazier. Le 6 février 2020, le SIEM a signé, avec GRDF et la commune de SAINT MARTIN D'ABLOIS, la convention pour la construction du méthaniseur de MAREUIL EN BRIE.
- Le 12 octobre 2020, le Conseil Municipal de SAINT MARTIN D'ABLOIS a délibéré pour adhérer à la compétence GAZ du SIEM.
- Le 15 décembre 2020, le Comité Syndical a entériné l'adhésion de la commune de SAINT MARTIN D'ABLOIS à la compétence GAZ.

Le concessionnaire

GRDF est le concessionnaire sur les 13 communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence au SIEM ainsi que sur les 84 autres communes du département.



-  Communes desservies en gaz naturel
-  Communes desservies en gaz naturel adhérent à la compétence SIEM
-  Communes non desservies en gaz naturel mais adhérent à la compétence SIEM

Les chiffres clés de la concession SIEM au 31 décembre 2020

2019	2020
3 885 clients	4 086 clients
129 750 m de réseau	143 699 m de réseau
110 542 MWh de gaz acheminés	101 949 MWh de gaz acheminés
1 380 149 € de recettes d'acheminement	1 362 177 € de recettes d'acheminement

Le réseau de distribution de gaz naturel : un réseau sensible

Les canalisations de distribution publique de gaz sont soumises à un contrôle et une surveillance minutieuse au quotidien par les équipes de GRDF. Le réseau de gaz est un réseau sensible et dangereux. Son emplacement et son état sont rigoureusement encadrés et surveillés. GRDF doit anticiper les risques de dommages et d'incidents et garantir la sécurité des personnes et des biens.

GRDF investit sur le territoire national plus d'un million d'euros dans la sécurité du réseau :

- moderniser le réseau (50 %)
- assurer la maintenance et le dépannage des clients (25 %)
- surveiller le réseau et former les professionnels à ses spécificités (25 %)

En 2020, sur la concession SIEM, GRDF a relevé :

188	appels urgence gaz
96	incidents
47	clients coupés
244	intervention sécurité gaz



Le gaz naturel n'a pas d'odeur.

Son odorisation a été conçue pour faciliter la détection rapide de fuite de gaz.

Les équipes de GRDF
sont prêtes
à intervenir
7 jours / 7
24 heures / 24

au **0800 47 33 33**.



COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public le transfert de cette compétence.

La compétence comprend :

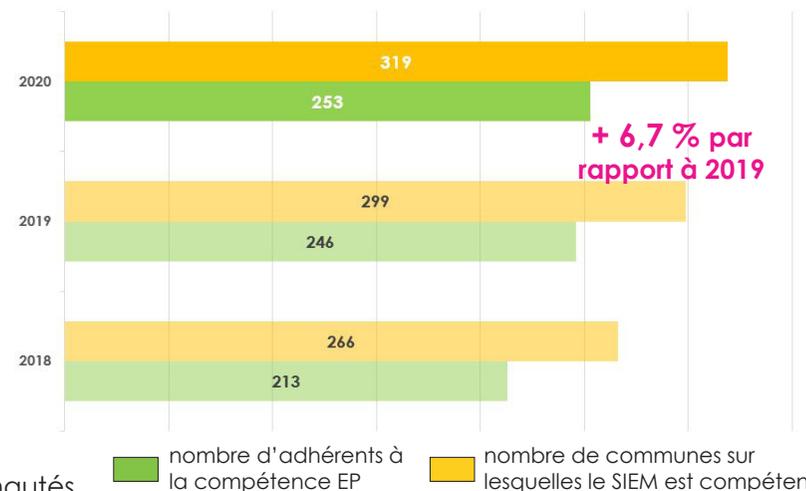
- l'entretien du réseau d'éclairage public,
- la participation financière du SIEM à hauteur de 25 % sur les travaux neufs,
- les réponses aux DT-DICT,
- l'accès au Système d'Information Géographique du SIEM.

	2020	2019	2018
Nombre d'adhérents	253	246	213

En 2020, le **SIEM est compétent sur le territoire de 319 communes** (253 adhérents dont 2 Communautés de Communes regroupant 68 communes).

Le nombre d'adhérents a augmenté de **+ 6,7 % par rapport à 2019**.

Evolution du nombre d'adhérents à la compétence EP



Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Cotisations des membres	880 246 €	Maintenance des installations	593 711 €
CEE et FCTVA	84 170 €	dont Géoréférencement	208 588 €
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des Collectivités aux travaux	2 728 413 €	Travaux sur le réseau EP	3 747 236 €
FCTVA	590 157 €		
TOTAL des recettes	4 282 986 €	TOTAL des dépenses	4 340 947 €

LES CHIFFRES 2020

340	mandats
4 340 947 €	mandatés
518	titres
4 282 986 €	perçus

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance

En 2020, le SIEM gère un parc de **37 472 points lumineux** répartis sur les 253 adhérents ayant transféré leur compétence (soit 319 communes).

Type de points lumineux	2020	part en %	part en % en 2019
Ballon Fluo (BF)	5 255	14,08 %	21,18 %
Sodium Haute Pression (SHP)	21 449	57,24 %	59,18 %
Iodure Métallique (IM)	1 255	3,35 %	3,30 %
LED	9 513	25,39 %	16,34 %

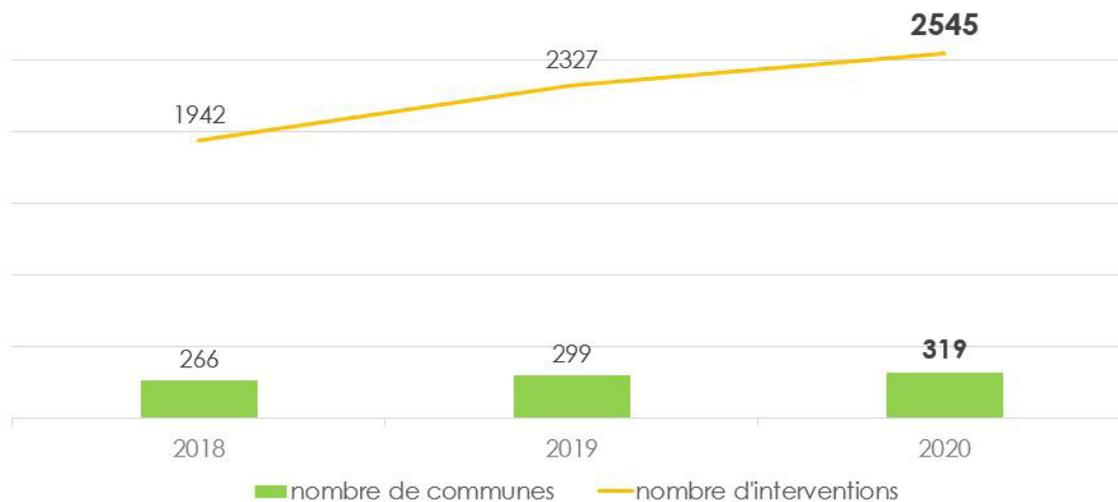
6 entreprises interviennent pour le compte du SIEM sur les 319 communes :

- soit dans le cadre d'une maintenance curative : remplacement des ampoules ;
- soit dans le cadre de pannes : problème sur un lampadaire, secteur dans le « noir »...

En 2020, les entreprises ont réalisé **2 545 dépannages**.

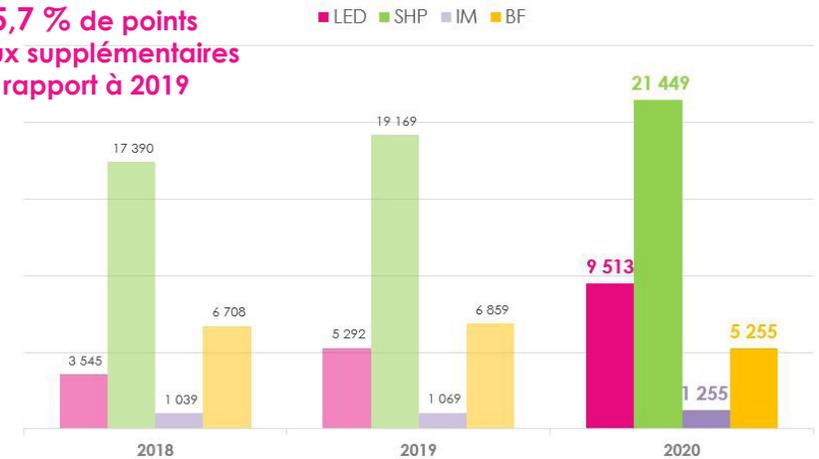
Plus de **8 interventions** par commune / an

Evolution du nombre annuel d'interventions depuis 2018

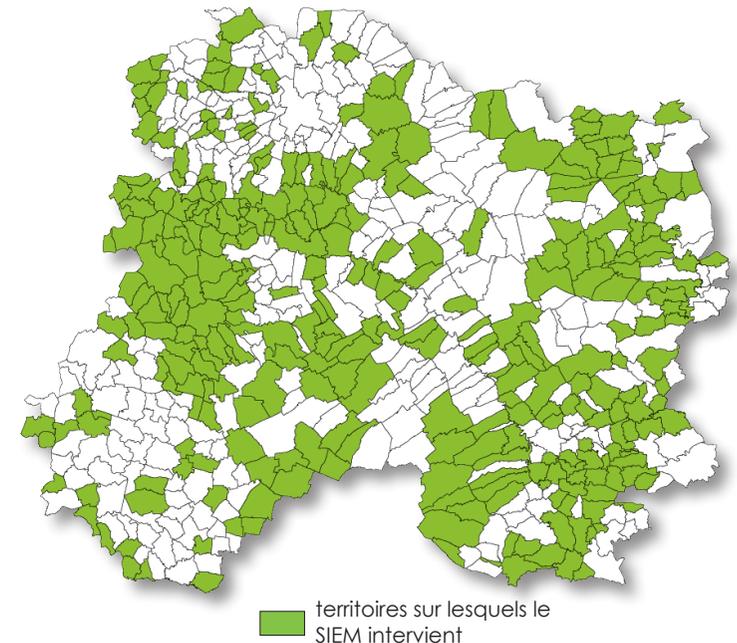


Evolution du parc depuis 2018

+ 15,7 % de points lumineux supplémentaires par rapport à 2019



Carte des communes sur lesquelles le SIEM est compétent



COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux neufs

En 2020, le SIEM a lancé **179 opérations** de travaux neufs.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre :

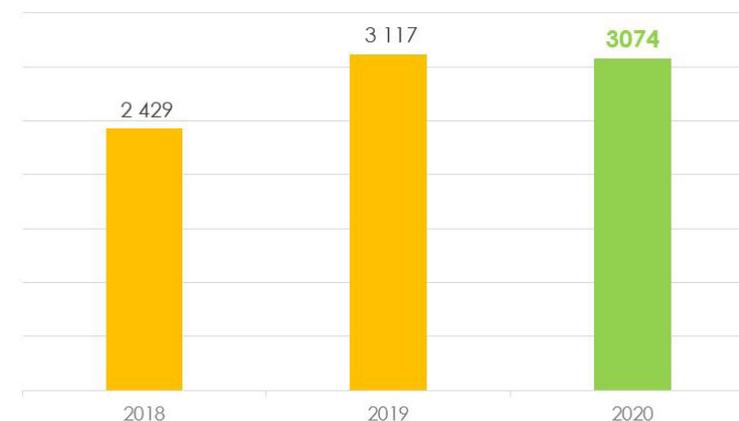
- d'une opération conjointe d'effacement ou de renforcement de réseau
- d'une opération de rénovation du réseau d'éclairage public
- d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public

Ces opérations de travaux neufs ont permis de poser **3 074 luminaires** dont **3 010 luminaires LED**, **38 luminaires SHP** et **26 luminaires IM**.

Depuis 2014, le SIEM a posé **13 785 points lumineux**.

Type de luminaire	Nombre de luminaires posés	Part en %
LED	12 261	89,00 %
SHP	1 447	10,5 %
IM	77	0,5 %

Nombre de luminaires posés depuis 2018



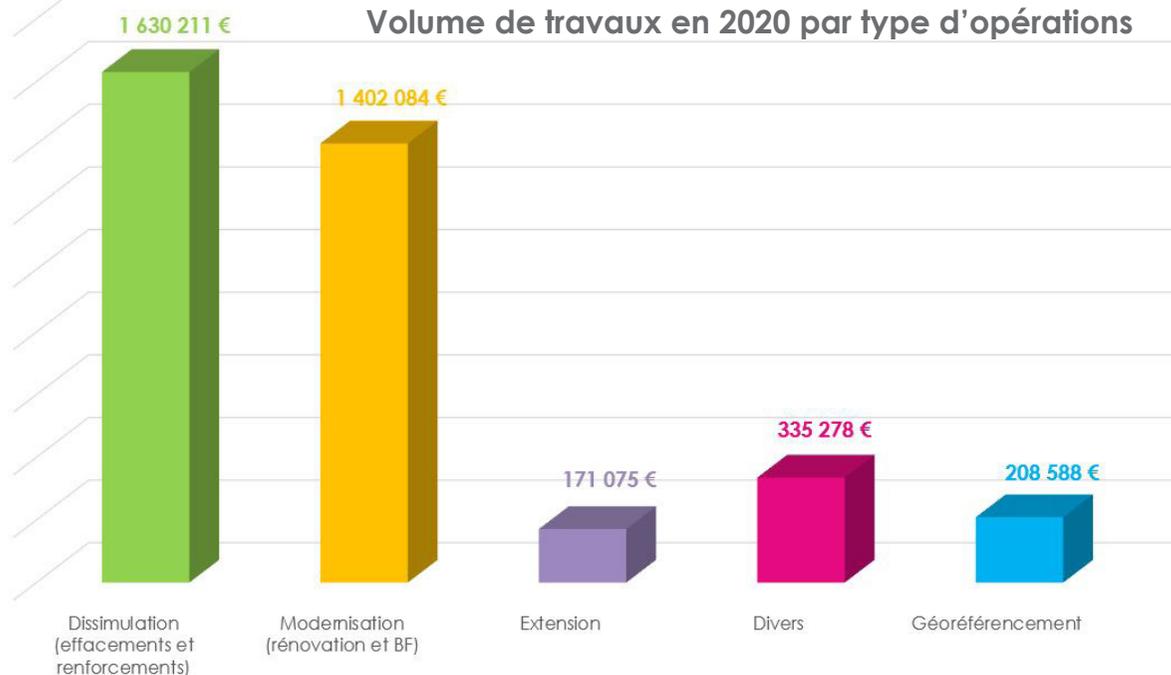
Programme de remplacement des luminaires Ballon Fluo (BF)

Depuis le 13 avril 2015, et conformément au règlement européen 245/2009, la vente de luminaires à vapeur de mercure est interdite. De ce fait, les lampes de type Ballon Fluo (BF) ne sont plus dépannées.

Dans le cadre de cette réglementation, le SIEM cherche à réduire le nombre de luminaires BF très énergivores. En 2020, **2 154 lampes ont été remplacées**, soit une augmentation de 6,16 % par rapport à 2019.

Malgré ces investissements importants, le nombre de luminaires BF dans le parc du SIEM ne baisse pas. L'adhésion de nouveaux membres avec des luminaires à vapeur de mercure ne permet pas, pour le moment, de les réduire sur l'intégralité du parc. Cela montre également que les luminaires à vapeur de mercure sont encore très présents dans le département de la Marne.

Volume de travaux en 2020 par type d'opérations



COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Réalisations

Rénovation

SAINT MEMMIE - Rue Marie Curie



Remplacement de luminaires

Ballon Fluo (BF):

- 7 BF déposés
- 7 LED posés



Création

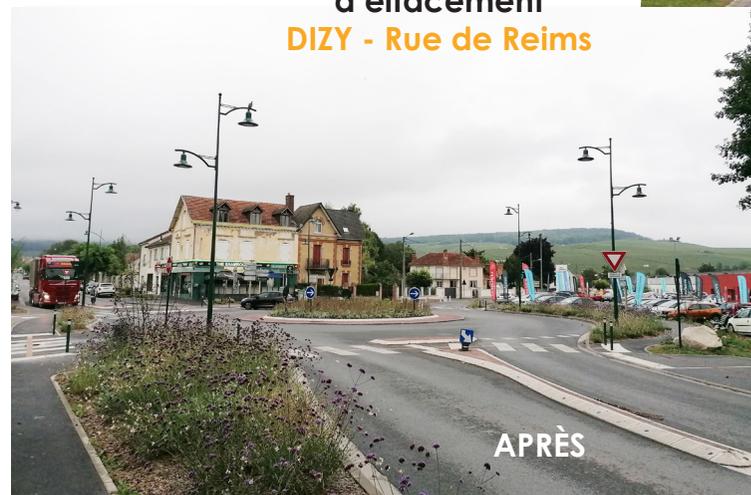
CHAUDEFONTAINE Rue de Vaux

Pose d'un mât solaire en raison d'une absence de réseau à proximité.



Opération conjointe d'effacement

DIZY - Rue de Reims



Aménagement du carrefour avec effacement de la Rue de Reims :

- 2 SHP déposés
- 12 LED posés

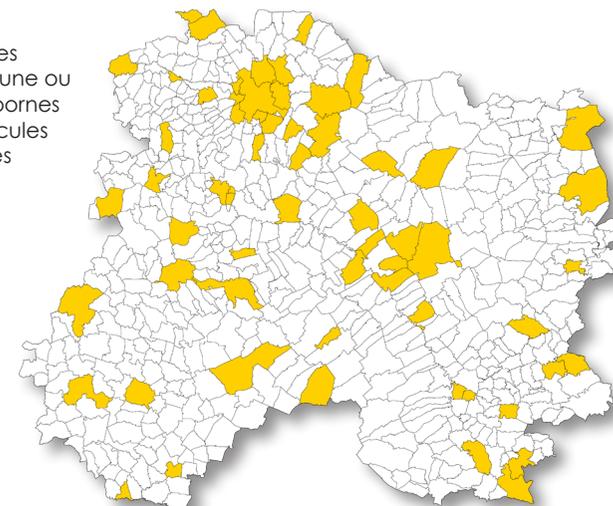
COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Lancement du déploiement

Le 18 décembre 2018, et conformément aux statuts du SIEM, le Comité Syndical a validé le déploiement d'un réseau de bornes de recharge sur le département de la Marne avec l'objectif de mailler le territoire de façon intelligente et réfléchi. Les critères de choix des lieux d'implantation des bornes ont été déterminés au cours des différentes réunions de Bureau Syndical, début 2019 :

- ancien chef-lieu de canton ou commune voisine en fonction de l'attractivité ;
- lieu et/ou commerces propices à l'arrêt ;
- moyenne d'une borne tous les 25 km.

■ Communes recevant une ou plusieurs bornes pour véhicules électriques



En raison de la pandémie COVID 19, les chantiers en cours ont été mis en pause à compter du 17 mars 2020. En accord avec les entreprises titulaires des marchés de travaux SIEM, la priorité a été donnée au déploiement du réseau de bornes de recharge qui ne nécessitait pas d'intervention chez les particuliers.

Au 31 décembre 2020, **95 % des bornes du réseau étaient installées** et 90 % étaient en service.

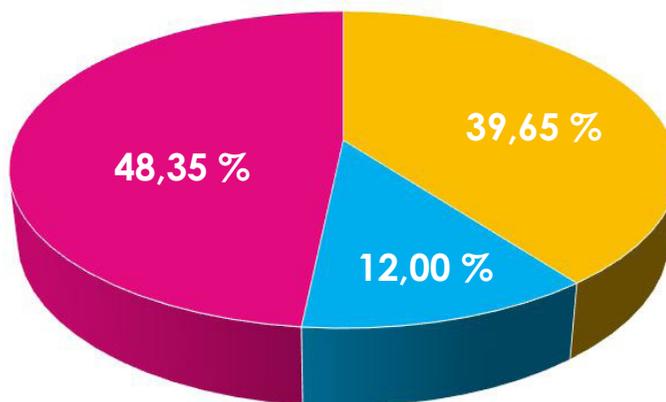
Au total, en 2020, le SIEM a investi 462 501 € sur le réseau de bornes de recharge réparti comme suit :

- **223 600 €** pour l'achat des bornes via le marché de la SPL MODULO,
- **183 386 €** pour les travaux réalisés par les entreprises (extensions du réseau, génie civil...),
- **55 515 €** de raccordement ENEDIS.



Borne de recharge installée à Fagnières

Répartition des investissements en 2020



■ Travaux SIEM ■ raccordement ENEDIS ■ Achat Borne



LES CHIFFRES CLÉS 2020



57	bornes posées
53	bornes en service
462 501 €	d'investissements

COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'utilisation des bornes

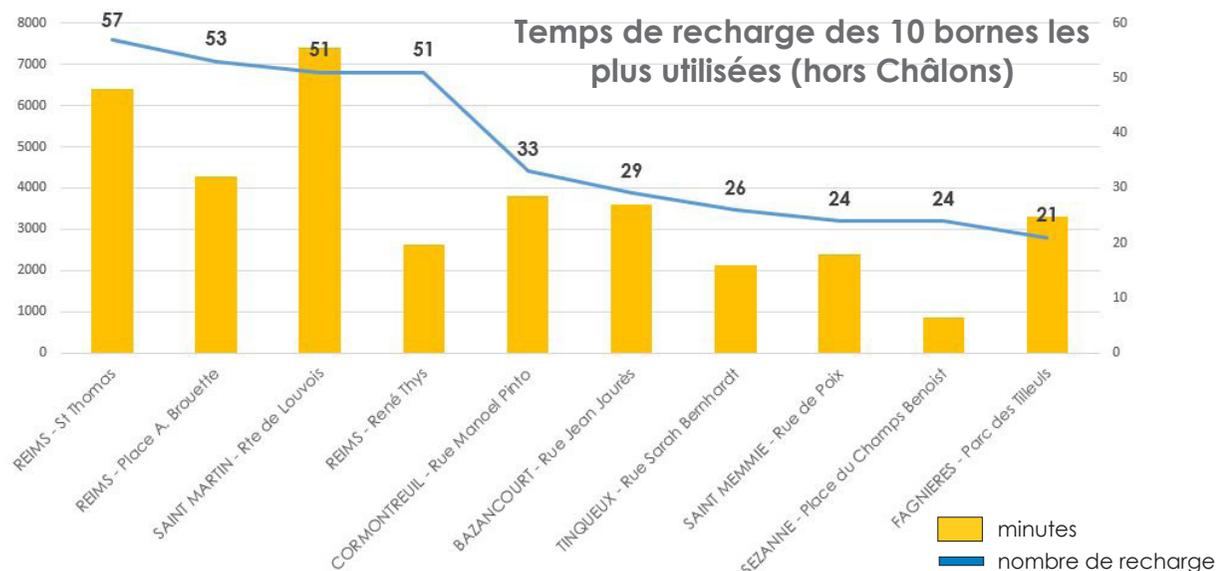
En 2020, 43 bornes ont été utilisées sur les 53, en fonctionnement, déployées par le SIEM. Au total, ce sont 2 876 heures de recharge recensées pour 991 connexions aux bornes, soit un **temps de recharge moyen de 174 minutes**. 16 419 KWh d'électricité ont été nécessaires pour recharger complètement ou partiellement les véhicules électriques qui se sont raccordés aux bornes.

Les bornes, mises en service de façon échelonnée tout au long de l'année 2020, ont une utilisation très variable. La situation sanitaire a également joué un rôle majeur : les bornes situées dans des lieux touristiques habituellement très fréquentés (Giffaumont-Champaubert, Hautvillers...) n'ont pas été utilisées.

Les 5 bornes les plus utilisées en 2020 :

Borne	Nombre de charges en 2020	Temps d'utilisation en 2020	KWh soutirés en 2020
CHALONS EN CH - Bd Vaubécourt*	284	79 604 min	8 899
REIMS - St Thomas	57	6 396 min	605
REIMS - Pl A. Brouette	53	4 270 min	490
ST MARTIN / PRÉ - Rte de Louvois	51	7 409 min	748
REIMS - René Thys	51	2 636 min	421

* La borne de Châlons a été mise en service en 2019 = utilisation du 01/01/2020 au 31/12/2020



LES CHIFFRES CLÉS 2020

43	bornes utilisées
16 419	KWh soutirés
2 876	heures de recharge
991	recharges

La SPL MODULO

Le SIEM est l'un des membres fondateurs de la Société Publique Locale MODULO (MObilité DURable LOcale) qui a pour objectif de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et d'en assurer l'exploitation et la maintenance.

Cette structure offre l'avantage d'un accès à toutes les bornes du réseau, à tous les utilisateurs, abonnés à MODULO ou non, à des coûts raisonnés et identiques.



Rendez-vous sur le site internet de MODULO :

www.modulo-energies.fr

Pour utiliser les bornes, un manuel d'utilisation a été mis en ligne sur le site internet du SIEM :

www.siem51/bornes-de-recharge

					
Dédié aux véhicules propres	Coût moyen de charge de 2 à 4 €	Un temps moyen de charge de 2h	Simple d'utilisation grâce à un badge d'accès	Accessible avec une prise 3 kVa	Hotline disponible 24h/24, 7J/7

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT-ATU

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Déclarations de Travaux (DT), aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et aux Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.

LES CHIFFRES 2020

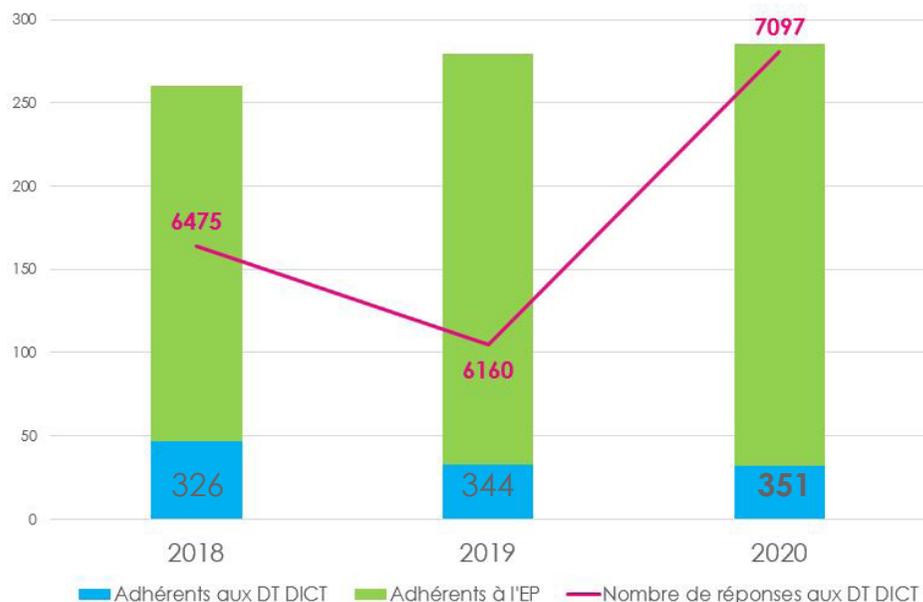
32	319	351	7 097	32
communes adhérentes au service DT-DICT uniquement	communes adhérentes à la compétence Éclairage Public	communes sur lesquelles le SIEM peut répondre aux DT-DICT- ATU	DT-DICT traitées en 2020	DT-DICT traitées en moyenne par jour travaillé

Le temps accordé par les agents du SIEM aux réponses aux DT-DICT correspond à **un équivalent temps plein**.

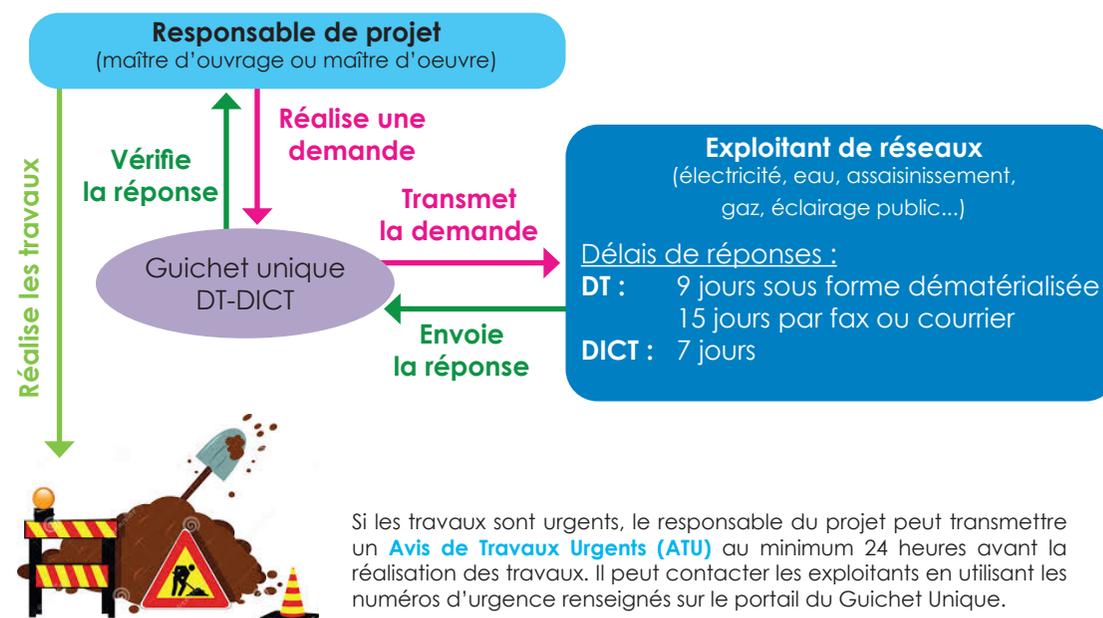
Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans la compétence éclairage public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier ce service moyennant une cotisation annuelle.

Pour en savoir plus : www.siem51.fr - Onglet Compétences & Services

Evolution du nombre de DT-DICT- ATU et du nombre de communes adhérentes depuis 2018



Les DT-DICT, comment ça marche ?



SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le conseil et l'information des consommateurs

Le SIEM, en tant qu'autorité concédante, veille au respect des usagers du service public de distribution d'électricité. Il est le lien entre les abonnés et le concessionnaire. Durant l'année, le SIEM informe ses adhérents sous plusieurs formes :



4

Newsletters diffusées

232

abonnés à la Newsletter



7

Réunions de Commissions Locales d'Énergies (CLÉ)



483

abonnés sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter)



1ère

participation au Forum Climat du 12 au 16 octobre 2020

Le SIEM participe au Forum Climat 2020

Pour la première fois, le SIEM a présenté au grand public ses missions et compétences lors du Forum Climat organisé à Epernay, du 12 au 16 octobre 2020.

Afin de répondre aux objectifs de ce rendez-vous : sensibilisation aux enjeux du changement climatique, découvertes d'installations innovantes et enrichissement de la culture scientifique des citoyens, le SIEM a orienté sa communication vers la compétence Eclairage Public et les actions menées sur les réseaux d'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.

Jean-Yves LACAUGIRAUD, Directeur du SIEM, est intervenu au Lycée Stéphane Hessel, auprès des élèves des classes STI2D pour évoquer leur futur parcours professionnel et présenter les différents métiers possibles au sein d'une AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie).

33 classes de la primaire au lycée, soit 925 jeunes, ont été accueillis et 140 visiteurs ont assisté aux différentes animations. Malgré le contexte sanitaire tendu, l'édition 2020 du Forum a été un succès !



Et aussi ...

Le SIEM met à disposition des Collectivités et organismes publics marnais, une plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et les réseaux en gestion. Ces travaux ouvrent droit à l'obtention de **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** sous forme de prime en fonction des kWh estimés économisés. La démarche est simplifiée en déposant directement la demande en ligne.

Attention ! Pour obtenir la prime CEE, la demande doit être déposée avant de signer un devis ou bon de commande !

Rendez - vous sur la [plateforme du SIEM](#) pour découvrir les opérations éligibles aux CEE.

Depuis 2013, le SIEM dispose de sa **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**. Composée de membres du Comité Syndical et d'associations de consommateurs, elle permet d'échanger sur toutes questions relatives au domaine de l'énergie en abordant des thèmes concrets comme le compteur LINKY, les obligations des distributeurs et des fournisseurs, les litiges...

SERVICES AUX ADHÉRENTS

LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

Créé en 2014, le Groupement de commandes GAZ compte en 2020, **67 membres** bénéficiant des avantages de la commande groupée.

Sur l'année 2020, 2 marchés cohabitent et se SONT terminés le 31 décembre 2020 :

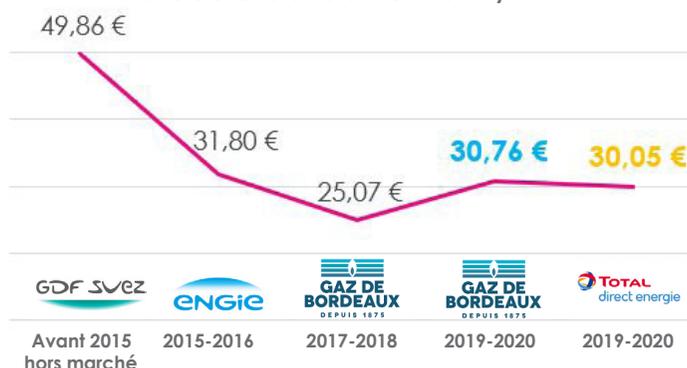
- Marché n°1 du 01/01/2019 au 31/12/2020. Attribué à **GAZ DE BORDEAUX** pour 63 membres représentant 289 sites.
- Afin de ne pas laisser les Collectivités marnaises sans contrat de fourniture, un 2^{ème} marché a été lancé en 2019 pour accueillir 4 nouveaux membres. Le marché a été attribué à **TOTAL DIRECT ENERGIE** pour la période du 01/07/2019 au 31/12/2020 et un périmètre de 65 sites.

Détails par tranche de consommation des 2 marchés pour l'année 2020

	Nombre de sites	Consommation 2020 en MWh	Montant facture annuelle TTC*
T1 - sites consommant - de 6 000 KWh/an	18	56,2	5 707,90 €
T2 - sites consommant entre 6 000 et 300 000 KWh/an	298	23 269,9	1 419 821,44 €
T3 - sites consommant + de 300 000 KWh/an	38	16 385,1	826 865,38 €
TOTAL	354	39 711,2	2 252 394,72 €

* Toutes taxes comprises y compris les éventuelles prestations du gestionnaire de réseau GRDF.

Evolution du prix moyen de la molécule de Gaz en € HT/ MWh



Les prix du Gaz sont très fluctuants. Ils dépendent du cours du baril de pétrole influencé par la conjoncture économique et géopolitique mondiale.

Globalement, depuis 2015, le marché de gros du gaz naturel est en baisse.

Les contrats obtenus avec le Groupement ont contribué à réduire les factures en moyenne de plus de 30 % TTC.

Quant aux TRV proposés par ENGIE, ils ont eu baissé de 12,2 % entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

Evolution du prix du gaz sur le marché européen de gros (prix moyen 2020 /mois)



LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT GAZ AU 31 DÉCEMBRE 2020

2	fournisseurs
67	membres
354	sites fournis
39 711	MWh consommés
2 252 395 €	TTC facturés par les fournisseurs en 2020

Perspectives 2021

L'hiver doux 2019-2020 a eu pour effet de faire chuter les prix du gaz et ce dès le début du dernier trimestre 2019. Sans plus attendre, le SIEM a décidé de lancer son 3^{ème} marché subséquent en février pour profiter de cette baisse des prix. Le marché a été attribué à Gaz de Bordeaux.

Malheureusement, c'était sans imaginer qu'une pandémie jouerait un rôle important et que, de ce fait, les prix du gaz continueraient de baisser en 2020.

La tendance s'est inversée en 2021, les prix ont très fortement augmenté.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

Créé en 2015, le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ compte, en 2020, **196 membres** bénéficient des avantages de la commande groupée.

Le nouveau contrat de fourniture des membres du Groupement a débuté le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 2 ans. Les sites des membres ont été regroupés en 2 lots en fonction de leurs caractéristiques :

- LOT 1 : sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : anciens tarifs dits « Jaunes » et « Verts » fournis par **Total Direct Energie**,
- LOT 2 : sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA dits tarifs « Bleus » proposés par EDF fournis par **ENGIE**.

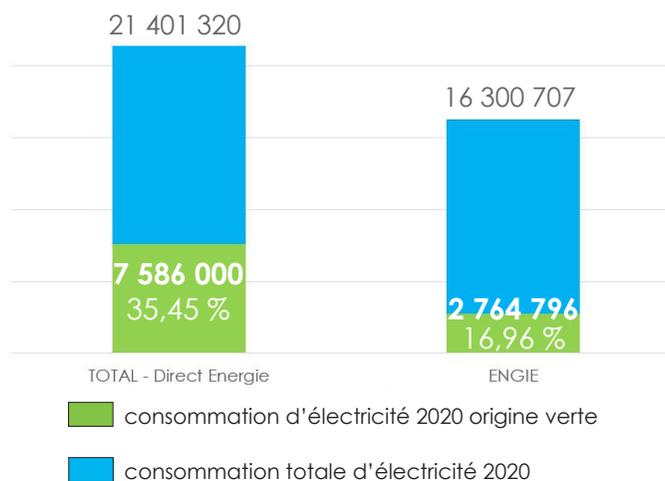
Détails par catégories de sites sur les 2 lots pour l'année 2020

	Nombre de sites	Consommation 2020 en MWh	Montant facture annuelle TTC*
Lot 1 	251	21 401	3 350 739,21 €
Lot 2 - sites «bâtiments» 	1 458	8 766	1 549 538,13 €
Lot 2 - sites « Eclairage Public » 	1 473	7 535	1 155 392,41 €
TOTAL	3 182	37 702	6 055 669,75 €

* Toutes taxes comprises y compris les éventuelles prestations du gestionnaire de réseau GRDF.



Consommation 2020 en KWh d'origine verte



LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

2	fournisseurs
196	membres
3 182	sites fournis
37 702	MWh consommés
6 055 670 €	TTC facturés par le fournisseur en 2020

Les membres du Groupement ont la possibilité de choisir le supplément Energie Verte pour 100 % ou 50 % de leur consommation. C'est à dire que **le fournisseur s'engage à acheter ou à produire de l'électricité d'origine renouvelable à hauteur de leur consommation choisie** (100% ou 50 %). Chaque année, les fournisseurs transmettent au SIEM et aux membres qui ont opté pour le supplément Energie Verte, les certificats de Garantie d'Origines correspondants.

Plateforme de suivi énergétique

En 2020, le SIEM a souhaité mettre en place une plateforme de suivi énergétique afin de **faciliter la gestion des contrats par le SIEM et simplifier l'accès aux données des sites et des factures, sous un seul espace personnalisé, pour les membres du groupement**. Malheureusement, la solution ne donnant pas satisfaction, l'outil n'est toujours pas déployé auprès des adhérents.

Avec la loi du 8 novembre 2019, les Collectivités comptant plus de 10 agents et/ou le chiffre d'affaires, les recettes ou le total des bilans annuels sont supérieurs à 2 millions d'euros, ne sont plus éligibles au Tarif Réglementé de Vente (TRV) commercialisé par EDF. Elles devront obligatoirement avoir **souscrit un nouveau contrat en offre de marché et mis en concurrence les fournisseurs au 1^{er} janvier 2021**.

Le SIEM a donc décidé de relancer un second marché subséquent afin d'intégrer les Collectivités qui souhaiteraient adhérer au Groupement de commandes et répondre aux obligations législatives. 57 nouveaux membres ont ainsi rejoint le groupement.

Les 2 marchés subséquents se terminent le 31 décembre 2021. Ainsi, dans le courant de l'année 2021, **le SIEM lancera un 3^{ème} marché subséquent comprenant les adhérents et leurs sites des 2 marchés en cours et les nouveaux membres**. Le nouveau contrat de fourniture couvrira la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.



Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.22
mail : siem@siem51.fr

www.siem51.fr

Directeur de la Publication : Pascal DESAUTELS, Président.
Numéro 21 : septembre 2021